

tout le temps qu'il s'est engagé à lui donner, s'il fait mal son ouvrage... il pêche, et, dans bien des cas, il peut être obligé à restitution. Outre ces devoirs de stricte justice, le travailleur doit à son patron la bienveillance, l'attachement, la fidélité, l'amour. Ainsi pas de critique acerbe, pas de jalousies, pas de propos inconsiderés.....

Il a été dit plus haut que toute marchandise, tout objet fabriqué est le produit du capital et du travail, de l'entrepreneur et de l'ouvrier. Donc cet objet, ce produit appartient à l'entrepreneur et à l'ouvrier : ils doivent le partager. Mais, dans la plupart des cas, l'ouvrier serait fort embarrassé s'il lui fallait attendre que la marchandise fut confectionnée, vendue, payée, etc., etc. ; ou bien encore si on lui remettait au bout d'un temps plus ou moins long tant de verges de drap, tant de livres de clous, etc., qu'il devrait faire valoir lui-même. Aussi l'ouvrier trouve-t-il plus avantageux de céder à l'entrepreneur sa part de travail, moyennant une somme fixée payable chaque jour, chaque semaine, chaque mois, suivant les conditions convenues.

C'est le salaire

Le salaire doit être fixé équitablement. Il faut que l'ouvrier puisse vivre, élever convenablement sa famille et même mettre quelques épargnes en réserve pour les temps de la maladie, du chômage forcé, etc. Mais le salaire est variable. Un salaire uniforme pour tous les ouvriers d'un même métier est chose impossible. Il doit être en proportion du travail donné. Or tous les ouvriers n'ont pas la même force, la même capacité. Il y a une foule d'autres causes de la variation dans les salaires. Souvent il y a plus d'offres que de demandes, plus de bras qu'il n'en faut, et les salaires tendent à baisser. C'est le contraire quand il y a plus de demandes que de bras. Une industrie paye bien, trop, de monde s'y jette ; les salaires diminueront. Il se produit quelquefois des baisses ou des hausses artificielles ; quand, par exemple, les patrons se coalisent pour diminuer les salaires, ou bien quand les ouvriers s'unissent, usent de menace et de violence pour les faire hausser. D'autres fois il y a plus de produits que d'acheteurs ; forcément le prix du travail baisse. Une législation défectueuse peut aussi jeter le trouble dans les questions qui nous occupent. Enfin ces perturbations périodiques dans les lois du travail naissent souvent aussi de causes très éloignées et que même les plus clairvoyants n'ap-